

# Appel à candidatures au Prix Santé Entrepreneurs d'Harmonie Mutuelle

lundi 8 juillet 2024, par [lpe](#)

Engagée auprès de plus de 6500 entreprises en Nouvelle-Aquitaine, Harmonie Mutuelle, entreprise mutualiste à mission et membre fondateur du Groupe VYV, récompense chaque année, avec le Prix Santé Entrepreneurs, les projets d'entrepreneurs ayant la volonté d'améliorer leur santé mais aussi celle de leurs collaborateurs, de leur écosystème, et d'encourager les actions de solidarité entre entrepreneurs. Jusqu'au 25 septembre, les entrepreneurs de Nouvelle-Aquitaine, adhérents ou non d'Harmonie Mutuelle, employant moins de 20 salariés, sont invités à candidater à la 5e édition.

Le prix prend la forme d'une dotation allant de 5000 € pour le premier prix à 1000 € pour les prix coups de cœur.

Les lauréats régionaux seront connus le 11 octobre avant les lauréats nationaux dévoilés le 8 novembre.

Pour candidater : [suivez ce lien](#)

Convaincue qu'intégrer la santé dans une démarche globale de performance est une condition de réussite et de pérennité entrepreneuriales, Harmonie Mutuelle valorise, à travers son Prix Santé Entrepreneurs, les initiatives menées dans les territoires en faveur de la santé, du bien-être des entrepreneurs et de leur écosystème (collaborateurs, clients...).

*« Harmonie Mutuelle protège et accompagne les entrepreneurs dans le développement de leur activité. Mais notre engagement va plus loin. Nous sommes convaincus qu'intégrer la santé dans une démarche globale de performance est une condition de réussite et de pérennité entrepreneuriales. En qualité d'Entreprise Mutualiste à Mission, engagée auprès des entrepreneurs et de leurs salariés, nous mettons à leur service tout un collectif pour les écouter, les protéger et les accompagner dans leur vie professionnelle et personnelle. Avec le Prix Santé Entrepreneurs, nous valorisons les initiatives innovantes menées dans les territoires, au service de la santé, du bien-être et de la solidarité entre entrepreneurs. Une mission qui est au cœur de notre raison d'être. »* Déclare Magali Blanchet, directrice régionale Nouvelle-Aquitaine Harmonie Mutuelle.

**à propos :** Au sein du Groupe VYV, Harmonie Mutuelle est la mutuelle des entreprises, mais aussi des entrepreneurs :

- Elle accompagne les entrepreneurs tout au long de leur vie professionnelle (protection santé prévoyance, épargne-retraite, assurance multirisque professionnelle...) mais aussi personnelle et familiale (accès aux soins, maintien des revenus, assistance sociale...).
- Elle s'engage auprès des structures qui leur viennent en aide dès le démarrage de leur activité (Réseau Entreprendre), mais aussi lorsqu'ils rencontrent des difficultés (Réseau APESA, Les Rebondisseurs français).
- Elle leur propose une solution de coaching dédiée, « Mon Accompagnement Entrepreneur » : « Coaching Santé » afin de préserver leur capital santé et prévenir les risques physiques et/ou psychologiques liés à leur activité. « Coaching Pro » pour optimiser leurs pratiques professionnelles et maximiser la performance de leur structure. « Accompagnement RH » pour répondre aux enjeux et problématiques RH de l'entrepreneur et l'aider à recruter.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés de 88.700 entreprises et de 150.000 entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif. Elle les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Ses solutions assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de liens sociaux et la mise en relation avec des pairs, des

experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et environnementales, Harmonie Mutuelle compte près de 5 millions de bénéficiaires.